



Deux millions et demi de vaccins contre la grippe saisonnière sont disponibles en Belgique actuellement, a indiqué jeudi Mark Van Ranst, du Commissariat interministériel Influenza. C'est un nombre similaire aux autres années. © AFP.

Géographie / Une étude redessine la Belgique sur la base de la téléphonie mobile

Les flux GSM élargissent Bruxelles

L'ESSENTIEL

- Trois chercheurs de l'UCL ont analysé pas moins de 200 millions de communications.
- Bruxelles et cinq communes à proximité sont francophones.

Et si la Belgique administrative et politique correspondait... aux flux de la téléphonie mobile. La Région bruxelloise serait élargie à 47 communes des Brabant flamand et wallon. Ou, à tout le moins, elle rejoindrait l'espace francophone en compagnie de cinq des six communes à proximité de la périphérie (sans Wemmel).

C'est une étude scientifique on ne peut plus rigoureuse qui illustre ce constat. Trois professeurs et docteurs de l'UCL ont analysé pas moins de 200 millions de communications mobiles passées entre le 1^{er} octobre 2006 et le 31 mars 2007. Vincent Blondel,

Gautier Krings (mathématiques appliquées) et Isabelle Thomas (géographie) ont utilisé un modèle mathématique inédit qui redessine la Belgique en ensembles cohérents. « Si l'on tient compte des fréquences d'appel, notre pays est divisé en dix-sept bassins de quinze à soixante-six communes qui correspondent aux réseaux de ville, explique Isabelle Thomas. C'est relativement attendu. Plus étonnant, à mes yeux : il n'y a aucun bassin disjoint qui reliait, par exemple, Bruxelles et Namur. »

La « vraie » Région bruxelloise

L'interland social bruxellois des communications de GSM s'étendrait à 47 communes de Meise et Asse à Perwez et Genappe en passant par Rebecq et Zaventem. « Cela est conforme à l'attente, analyse la géographe. D'autres études l'ont démontré sur la base des bassins d'emploi. Quand on change de critère, on change de limites. Ici, ce sont des bassins sociaux. »

Si l'on tient compte du critère de la durée,

on ne retenant que les communications par téléphone mobile qui dépassent les trois minutes, un autre visage apparaît. Révélateur. Tout d'abord, la frontière linguistique est une réalité téléphonique : seules 2 % des communications analysées vont du Nord vers le Sud ou vice versa. La communauté germanophone, elle, fait bel et bien partie de l'espace francophone.

« Le réseau social bruxellois est lié à la Wallonie, prolonge Isabelle Thomas. Avec cinq communes à proximité de la périphérie bruxelloise sur six, seule Wemmel n'est pas dans le cas. » Le fameux « corridor » voulu par les francophones, une réalité téléphonique. Et ce n'est pas la seule conclusion politiquement sensible : les communes d'Espierres-Helchin d'Herstappe et de... Fourons sont liées elles aussi à la Wallonie-Bruxelles. Conclusion de l'étude, qui sera diffusée lundi sur le site « brusselsstudies.be » : on pourrait tenir compte des résultats « pour l'organisation administrative et géopolitique de la Belgique ». ■ OLIVIER MOUTON

« On verra bien ce qu'ils en feront »

Géographe, professeur à l'UCL, Isabelle Thomas est l'une des auteurs de l'étude.

C'est rare l'utilisation de communications téléphoniques pour une étude scientifique, non ?

Ce n'est pas unique, mais c'est rare, en effet. Il n'est pas courant de disposer de telles données.

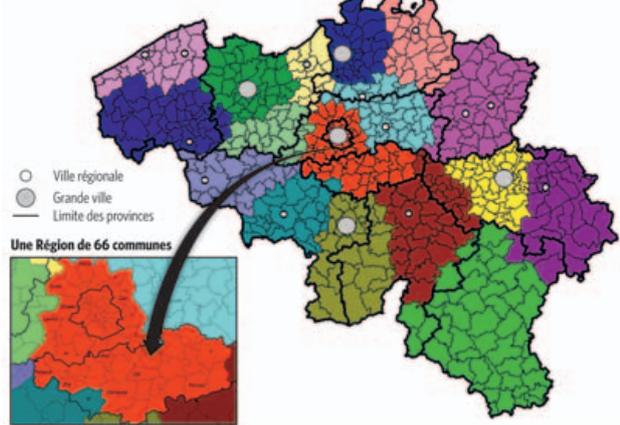
J'ai travaillé avec deux ingénieurs qui m'ont fourni un matériel extraordinaire que j'ai pu mettre en musique cartographique. Si l'on ne travaille pas souvent avec cela, c'est que l'on a beaucoup de difficultés à gérer statistiquement ces matrices de flux énormes. Au départ, il y avait

près d'un milliard de communications ! J'ai confiance en ces résultats, ils sont robustes. Ils confirment les données d'autres enquêtes similaires sur la Région bruxelloise. Mais j'avoue avoir été excitée le soir où j'ai pu réaliser cette carte politiquement sensible évoquant le lien des communes à proximité avec l'espace francophone.

Votre constat concernant Bruxelles et sa périphérie est politiquement intéressant. On pourrait « en tenir compte pour l'organisation administrative et géopolitique de la Belgique », concluez-vous...

J'espère que ce sera un outil d'aide à la réflexion et à la décision, oui. Je ne veux pas faire de politique, chacun son métier. On verra bien ce qu'ils en feront... O.L.M.

Dix-sept bassins téléphoniques et... une Région bruxelloise élargie



Bruxelles francophone, de même que... cinq des six communes à proximité



Aide à la jeunesse / Un rapport de la Fondation Roi Baudouin évalue la loi de 1965 et se penche sur le placement des mineurs

Placer les jeunes délinquants, ça sert à quoi ?

L'enfermement n'est pas la seule voie possible pour répondre à la délinquance juvénile. La législation actuelle prévoit une série de mesures « nombreuses et diversifiées » qui restent peu utilisées et/ou mal connues. Les moyens humains et budgétaires ne suivent pas. Et avant d'ouvrir davantage de places fermées, il serait bon « de rassembler et d'objectiver un maximum de connaissances » (coûts des IPPJ, projets pédagogiques, prises en charge...).

Ce sont là quelques-unes des constats dressés dans un rapport réalisé par la Fondation Roi Baudouin, sous la présidence de Françoise Tulkens, juge à la Cour européenne des droits de l'homme, sur la base d'une consultation d'une soixantaine de professionnels (magistrats, avocats, éducateurs, experts...) menée durant six mois. Une table ronde souhaitée par le gouvernement PS-Ecolo-CDH et lancée par la ministre Huytebroeck (Aide à la Jeunesse, Ecolo).

Éviter le « prêt-à-porter judiciaire »
« Il n'y a pas de réponse simple à un problème social complexe », prévient d'emblée Françoise Tulkens. Tout en soulignant qu'« il y a urgence ». Même si bon nombre des carences relevées sont connues de longue date, la magistrate y voit une « volonté commune de construire ce que d'aucuns ont appelé la « chaîne éducative » ». Et ce dans un domaine chargé de « lourdes connotations émotionnelles et politiques », comme le relève Françoise Pissart, directrice de la Fondation Roi Baudouin.

La loi de 1965 prévoit une batterie de mesures très large. Neuf au minimum, avec



POUR FRANÇOISE TULKENS, « il n'y a pas de réponse simple à un problème social complexe ». © DR.

des avantages et des inconvénients selon les cas : surveillance par un service social compétent, médiation, accompagnement éducatif intensif, prestation positive... Le placement en IPPJ (régime ouvert ou fermé) ou en centre fédéral fermé n'étant qu'une mesure parmi d'autres. Le rapport préconise donc d'éviter au maximum « le prêt-à-porter judiciaire » et de prévoir un accompagnement et un suivi en fonction de la réalité du jeune (les faits commis, sa personnalité, sa famille, son milieu de vie...) avec un « mandat global ». Plusieurs pistes précises sont avancées : renforcer le rôle du délégué au sein des services de protection judiciaire (SPJ), travailler davantage avec les familles (au sens large) ; prévoir un placement dans la durée (avant, pendant, après), etc. Le rapport met également l'accent sur

la nécessité de travailler « en réseau » (échange de bonnes pratiques entre, liens entre différents services, créer un poste de référent « délinquance » par arrondissement, etc.). La formation et l'information du public sont également considérées comme prioritaires (lire ci-dessous).

D'abord, des petites structures

Le second volet de l'étude porte sur le placement. Un sujet récurrent qui occupe ce et là l'actualité. Faut-il plus ou moins de places ? « Il n'y a pas de consensus là dessus », prévient Françoise Tulkens. Pour certains, il en faut moins. Argument : ça coûte cher et rien ne démontre à ce jour que l'augmentation enregistrée ces dernières années a permis de réduire la délinquance juvénile. Pour d'autres, un moratoire s'impose (il faut mieux utiliser les places existantes). Pour les troisième, il en faut davantage. Au nom des victimes et du « signal éducatif caduc ». Par contre, les avis sont unanimes : le juge de la jeunesse devrait être épaulé par une équipe pluridisciplinaire « solide et disponible » ; l'articulation des dispositifs existants s'impose, comme les synergies entre IPPJ ; si de nouvelles places fermées sont envisagées, il convient de « privilégier de petites structures légères proches des milieux de vie des jeunes et des familles ».

Enfin, le rapport insiste sur un point : sans recherche scientifique fiable, sans données statistiques à jour, on reste dans l'« idéologie pure ». Avec la question des moyens alloués au secteur. Insuffisants, de l'avis général. ■ HUGUES DORZÉE

La prévention, ce parent pauvre

La loi du 8 avril 1965 sur la protection de la jeunesse est globalement bien perçue dans le secteur. Avec, toutefois, une série de critiques : des mesures inappliquées faute de moyens structurels, humains et/ou financiers ; un texte jugé « trop complexe et truffé de contradictions » ; une part trop grande accordée aux sanctions prises « dans l'urgence » et « sous la pression de l'opinion publique », etc. Certains sont demandeurs d'une clarification, voire d'une réécriture de certaines notions législatives.

Autre constat général : la prévention reste « le parent pauvre » des politiques de jeunesse. Or, rappelle le rapport, avant d'être des délinquants, la plupart d'entre-eux étaient « d'abord des mineurs en danger ». D'où l'importance des mesures préventives, jugées insuffisantes (école, famille, associations...). Des jeunes trop souvent confrontés à l'absence de perspectives économiques, « en manque de père et de repère », avec son lot d'ef-

fets indirects (absence d'estime de soi, ennui...). Et un besoin grandissant de prises en charges psychiques et psychiatriques.

Autres carences relevées : la disparité des approches selon les arrondissements judiciaires ; un système institutionnel jugé « disparate » ; trop d'intervenants différents (Awiph, Cocof, Santé mentale...) travaillant chacun dans leur coin ; un manque de formation et de « culture professionnelle commune », etc. Le rapport de Fondation Roi Baudouin met également l'accent sur « le poids grandissant de la pression médiatique en matière sécuritaire » et préconise « un travail d'information et de sensibilisation visant à mettre l'opinion publique (et certains magistrats en phase avec l'ambition éducative du législateur) ». Enfin, le secteur réclame davantage de travail en réseau, de concertation et de cohérence dans les mesures prises pour chaque jeune « au cas par cas ». Avec un besoin urgent en matière d'aide à la parentalité et de lutte contre le décrochage scolaire (ouverture d'écoles « alternatives »). H.D.O.